



## Ministère de l'Intérieur

Le 19 juin 2016

### Communiqué de presse

M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, rappelle que depuis le début des manifestations sur la loi travail, des consignes claires et constantes sont données aux forces de l'ordre par le Ministre de l'Intérieur et relayées par les préfets : usage proportionné de la force publique pour assurer la sécurité des manifestants et des riverains et faire respecter le droit de manifester, et fermeté absolue à l'égard des casseurs. La distinction entre manifestants pacifiques et casseurs est toujours opérée. L'application de ces consignes a permis d'interpeller depuis trois mois près de 1800 individus, dont une centaine ont déjà été jugés et condamnés par la Justice en comparution immédiate, alors que plus de 550 policiers et gendarmes ont été blessés dans le cadre de ces actions d'interpellations et de rétablissement de l'ordre public.

Il est très regrettable que le Secrétaire Général de la CGT, Philippe Martinez, tente de travestir sciemment ces orientations claires, écrites, données aux préfets à la veille de chaque manifestation et transmises au Parlement par ailleurs, par souci de transparence. Le rôle du Ministre de l'Intérieur est de garantir l'ordre public et le respect du droit, notamment la liberté d'exprimer pacifiquement ses opinions. Cela ne peut se réaliser que si chacun assume sa responsabilité, se désolidarise des violences et de tous ceux qui les commettent en les condamnant clairement, y compris s'ils sont syndicalistes. Le mardi 14 juin des militants de la CGT ont pris violemment à partie les forces de l'ordre au point de dispersion pourtant convenu avec les organisateurs.

Le Ministre de l'Intérieur appelle chacun à l'exigence de responsabilité, qui doit protéger l'Etat de droit et notre bien commun, la République.

**Service de presse de Bernard CAZENEUVE : 01 49 27 38 53**